



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 12824

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des medecins inspecteurs de la sante. Conseillers techniques des services extérieurs du ministere de la sante, ces medecins sont des acteurs determinants de la politique de sante et jouent un role croissant notamment en matiere : de recherche epidemiologique et d'etude de besoins dans le domaine de la sante publique ; de promotion et de programmation des equipements sanitaires et sociaux et des ressources humaines ; d'inspection et de controle des etablissements et services. Or, ces medecins salaries sont les plus mal retribues : 7 500 francs en debut de carriere apres dix ans d'etudes universitaires et selection par concours. De plus, les effectifs sont notoirement insuffisants ainsi que les conditions de recrutement qui se degradent puisque la specialisation en sante publique n'est plus exigee. Aussi il lui demande ce qu'il entend faire pour revaloriser le statut des medecins inspecteurs, reviser la grille salariale et accroitre les effectifs.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification du statut des medecins inspecteurs de la sante intervenue en avril 1988 a consiste uniquement a supprimer l'exigence du certificat d'etudes speciales de sante publique pour la titularisation, puisque aucune nouvelle inscription en premiere annee de ce diplome n'est acceptee depuis les annees 1983 et 1984. Il avait toujours ete entendu que celle-ci presentait un caractere transitoire et que des modifications plus approfondies des dispositions statutaires devaient etre envisagees compte tenu, notamment, de la reforme generale des etudes medicales. Le projet de reforme en cours d'elaboration concerne donc plus specialement les conditions d'acces au corps des medecins inspecteurs de la sante ainsi que la formation de ces praticiens ; cependant, a cette occasion, il est egalement etudie la possibilite d'ameliorer la situation indiciaire de ces personnels. En ce qui concerne les effectifs, les emplois de medecins inspecteurs de la sante sont soumis, comme tous les emplois publics, a des regles de gestion qui n'autorisent a ce jour qu'un seul remplacement pour deux departes. Toutefois, les effectifs budgetaires disponibles ont permis de recruter en 1988, par concours, trente-trois personnes et d'ouvrir au titre de l'annee 1989 un nouveau concours de quarante places. Ainsi, malgre les contraintes precitees, les effectifs actuels seront donc nettement renforces et portes a leur niveau maximal par rapport au nombre d'emplois inscrits au budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12824

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2112